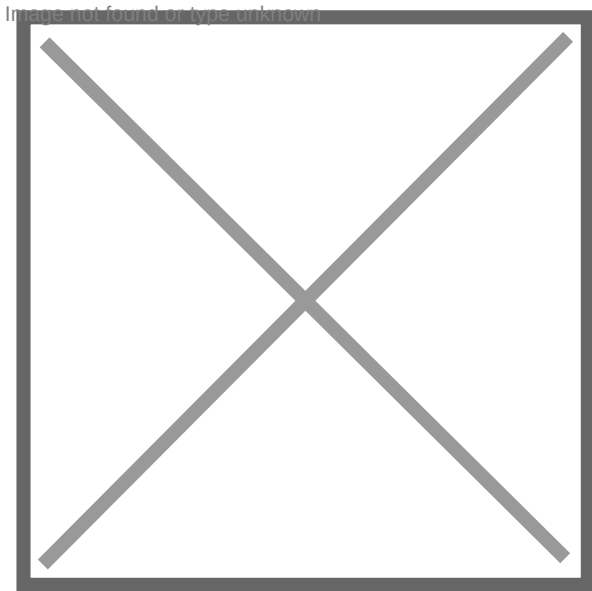




Huissier faut il payer même si ce n'est pas notre faute

Par **lucijane**, le **14/03/2011** à **16:51**

Bonjour, r
la tresorerie m envoie par huissier un règlement de facture d eau non paye
r
il s avère que je n ai pas reçu ces factures car ils ont fait erreur sur mon adresse
r
je suis prête à payer les factures mais pas les frais d huissier .est ce possible?

Par **mimi493**, le **14/03/2011** à **17:29**

Et vous ne vous êtes pas inquiété de ne pas recevoir de facture ?
Pourquoi le trésor public
???

Par **amajuris**, le **14/03/2011** à **20:24**

bjr, r
tout dépend de qui provient l'erreur d'adresse, ce qui semble bizarre pour un distributeur d'eaux.
r
si c'est le service des eaux contactez les pour faire annuler les frais d'huissier.
r
en dehors d'un jugement les frais d'huissier sont à la charge du créancier.
r
cdt

Par **francis050350**, le **18/03/2011** à **16:51**

Bonjour , suivez les conseils de amaturjis. Il a raison pour les frais d'huissier et vous tort de ne

pas avoir payé votre factuere.